Description des mesures de sûreté mises en place par le titulaire de l’accord-cadre

En application de la lettre n°114/DEF/SCA/CERGéIA/DIR VET du 06/02/2017

Je soussigné,

Nom, prénom, fonction :

De la société

Dont l’adresse est :

M’engage à respecter les mesures décrites ci-dessous :

1. Décrire les mesures de protection des accès et des locaux de stockage (protection périphérique, détection des intrusions, alarmes, vidéosurveillance, gardiennage, etc.).
2. Décrire les dispositions relatives au personnel de l’entreprise (recrutement, intérimaires, formation, etc.).
3. Gérer les accès pour le personnel (sous-traitants (entreprise de nettoyage, maintenance, etc.), fournisseurs, auditeurs, visiteurs, etc.).
4. Effectuer une gestion de crise et des produits non-conformes ou suspects (alerte sanitaire, consigne/retrait/rappels, traçabilité, conditionnements et produits jetables, analyses et plan de continuité, etc.).
5. Décrire les modalités de transport y compris les modalités spécifiques pour l’export (véhicules, suivi et sécurisation du transport, etc.)
6. Gérer les produits dangereux (produits de nettoyage, lubrifiants, carburants, réactifs, etc.)
7. Maîtriser la sécurité informatique (intrusion, traçabilité, fichier et adresse des clients, sensibilisation du personnel, etc.)
8. Décrire les exigences demandées aux fournisseurs en matière de *food defense* (audits, clauses contractuelles, certifications, etc.)

Fait à

Le

Signature :